



Œuvres sociales et Caritatives
de la Congrégation
Missionnaire des Sœurs
de la Sainte Gemma

PEDER

Programme
D'encadrement
des enfants de la rue

B.P. 162 Bukavu/RD Congo
Tél. : +243 992355009
E-mail: pderbkv@gmail.com
Site web: www.pederdrc.org

«Travail d'aide au développement de l'enfant»



Congrès international et Journées d'échanges et de réflexion

« Droit à l'éducation – Education aux droits :

Expériences partagées »

Paris, 5 au 9 juin 2017

Formation professionnelle et réintégration des enfants en situation d'exclusion sociale

Thomas d'Aquin Rubambura

BICE, 7 juin 2017

I. Les enfants en situation d'exclusion sociale : Phénomène en progression constante

1. Contexte de développement de la situation

Les enfants des rues, enfants en situation d'exclusion sociale dont s'occupe le PEDER font partie de la grande catégorie des enfants en situation difficile. Selon la loi n°09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant de la RD Congo, un enfant en situation difficile est un enfant qui ne jouit pas de ses droits fondamentaux et qui n'a pas accès aux services sociaux de base tels que la santé, le logement, l'alimentation et l'éducation (Art 2. Alinéa 4). Les enfants en situation d'exclusion sociale vivent dans une précarité qui est caractérisée par ces différentes situations.

Ils viennent en grande majorité des familles pauvres et/ou en rupture sociale. Ces enfants se libèrent du toit familial et errent à longueur des journées, exposés à tous les dangers de la rue. Ils cherchent leur salut dans les rues, sur les marchés et autres lieux publics, privés de tout soutien et loin de tout contrôle des adultes. Ils sont sensiblement affectés par la faim et la soif.

Pour survivre, ils se livrent à des travaux dangereux et mal rémunérés, à la prostitution. Ils sont victimes d'abus sexuels, de nombreuses maladies liées à une activité sexuelle intense, d'endémies, du harcèlement de la police, de tracasseries judiciaires et finissent souvent en prison. Ils sont également victimes de drogues destructrices et bon marché, du travail domestique transformé en esclavage, ... Ces différentes situations en font des enfants en situation d'exclusion sociale.

Les guerres cycliques et l'insécurité récurrente ont secoué l'Est du pays durant plus d'une décennie. Leurs conséquences sur le tissu économique de notre pays ont aggravé la situation des enfants et ont été à l'origine de l'éclatement de nombreuses familles. Cela a entraîné la déscolarisation massive des enfants, la difficulté d'accès à l'éducation de beaucoup d'enfants, la délinquance infantile et juvénile des enfants et adolescents évoluant hors du circuit éducatif, l'exploitation économique et sexuelle des filles mineures, l'accroissement de l'insécurité, ...

Les populations se sont progressivement déplacées des territoires périphériques de la ville de Bukavu (Walungu, Kabare, Mwenga, Kalehe...), fuyant les tueries et l'insécurité dans leurs milieux de vie respectifs pour s'installer dans la ville de Bukavu à la recherche de la sécurité. On a assisté à des mouvements massifs des populations. Des familles entières se sont déplacées et ont été accueillies par d'autres familles déjà pauvres. Cette situation a amplifié la misère vécue depuis longtemps par les populations et a affecté dangereusement la situation des enfants.

Le nombre des enfants des rues est en nette croissance. Souvent les estimations du nombre de ces enfants ne reflètent pas la réalité car elles ne prennent en compte que la catégorie visible des enfants dont la présence est facilement perceptible dans les rues.

Un grand nombre d'enfants des rues vivent et «travaillent à l'ombre», trop souvent dans des conditions déplorables et sont l'objet d'abus de toutes sortes. C'est le cas des filles mineures en rupture sociale exploitées dans la prostitution et qui deviennent souvent elles-mêmes mères trop tôt. C'est également le cas des enfants bébés nés de ces filles-mères (les enfants des rues de deuxième génération), des enfants employés de maison, ... Souvent les intervenants dans le domaine de l'enfance font rarement allusion à cette catégorie car elle est difficile à atteindre.

Le phénomène des enfants des rues, enfants en situation d'exclusion sociale s'explique tout autant par la croissance de la pauvreté des familles que par une crise dans la structure et la dynamique

familiale qui s'expliquent elles-mêmes par l'affaiblissement ou l'implosion de la famille élargie, la recomposition familiale, la difficulté à assumer la parentalité dans une société profondément bouleversée dans ses fondements et dans toute perspective d'avenir.

On a observé aussi de plus en plus l'augmentation du nombre d'orphelins et enfants rendus vulnérables du fait de la pandémie du VIH-SIDA. Il existe, évidemment, d'autres causes multiples conduisant à la déviance de l'enfant dans lesquelles la dynamique familiale et l'attitude des parents ou des tuteurs sont déterminantes. Aussi, de nombreux enfants sont rejetés ou victimes d'actes de maltraitance de la part de leurs familles et de leur voisinage qui les accusent de pratiques de «sorcellerie».

Si le phénomène des enfants vivant ou travaillant dans la rue concerne davantage les garçons adolescents, les filles et les jeunes enfants sont en progression constante. Un grand nombre de ces enfants continue d'entretenir des liens étroits avec leurs familles, au sein desquelles ils ont développé leurs propres stratégies de survie. Cela a davantage dégradé l'environnement de vie des enfants.

2. Enfants en situation d'exclusion sociale - Enfants exclus du système scolaire

La pauvreté qui caractérise les familles est un facteur déterminant dans la problématique de l'exclusion des enfants du système scolaire. Les parents accordent la priorité à d'autres besoins du ménage liés à la survie de la famille, ainsi l'accès des enfants à l'école demeure un défi majeur. D'un côté, le taux de déperdition scolaire s'accroît chaque année et de l'autre, de très nombreux enfants en âge scolaire n'ont pas la chance d'être inscrits à l'école. Les enfants en situation d'exclusion sociale ont en commun le fait d'avoir abandonné l'école ou de ne l'avoir jamais fréquentée. Devenus adultes, ils sont analphabètes et illettrés.

La problématique de la scolarisation de la jeune fille doit être analysée d'une manière particulière. Deux contraintes majeures sont à prendre en compte: la contrainte socioculturelle et la contrainte économique. L'environnement et le milieu social où vit la jeune fille ont une influence directe sur sa vision de l'importance de l'école. Les contraintes économiques et socioculturelles pèsent sur les choix à opérer pour la scolarisation des enfants. Dans la plupart des cas, les filles sont moins privilégiées au motif que leur scolarisation n'est pas prioritaire par rapport aux garçons.

En milieu rural ou dans les milieux périphériques de la ville, les travaux domestiques des filles rendent difficile leur fréquentation scolaire. A ceci s'ajoutent les travaux champêtres, la recherche des points d'eau, l'exode rural, la vente à la sauvette, le métier d'aide-ménagère, etc.

II. Déficit du système éducatif national

1. Dispositions juridiques

-La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) :Ratifiée par la RD Congo en 1990.

L'article 28 alinéas a et b, dispose que : «Les Etats parties rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous. Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendant ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin. »

-**La constitution de la RD Congo**: Promulguée le 18 février 2006. L'article 43 alinéa 4 dispose que « L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics».

-**La loi portant protection de l'enfant**: Promulguée le 10 janvier 2009. L'article 38 consacre la gratuité de l'enseignement primaire en son article 38: «Tout enfant a droit à l'éducation...L'Etat garantit le droit à l'éducation en rendant obligatoire et gratuit l'enseignement primaire public... »

-**La loi-cadre de l'enseignement national**: Promulguée le 11 février 2014. L'article 72, alinéa 1 dispose que «L'enseignement primaire assure une formation de base et générale. Il est obligatoire et gratuit».

2. Problèmes liés au fonctionnement du système éducatif

- En dépit de toutes les dispositions légales ratifiées ou promulguées qui consacrent la gratuité, l'enseignement primaire n'est pas gratuit en RD Congo dans tous les établissements d'enseignement public depuis 1983.

- Le coût élevé des frais scolaires à l'école primaire et secondaire rend difficile l'accès à l'enseignement aux enfants issus des familles pauvres.

-Depuis 1983, les parents sont le principal financeur du secteur de l'enseignement pendant que la majorité des familles vivent dans l'extrême pauvreté.

-Diminution du nombre d'élèves à l'école secondaire.

-Disproportion entre le nombre d'écoles et la population infantile candidate à la scolarisation. Cela entraîne l'incapacité d'accueil des infrastructures scolaires devant la pression démographique et l'augmentation exponentielle des effectifs des enfants scolarisables.

-Ouverture désordonnée des écoles non viables ne répondant pas aux normes de viabilité et aux conditions exigées.

-Vétusté des infrastructures scolaires existantes.

-Démotivation généralisée des enseignants du secteur public car mal rémunérés. Cela entraîne la déconsidération sociale de la profession enseignante et un faible attrait aux études.

-Les programmes scolaires non adaptés aux intérêts des enfants, au marché de l'emploi et à l'économie locale.

- La précarité des infrastructures scolaires et la pauvreté dans laquelle vivent les familles ne font que baisser le niveau scolaire des enfants vivant dans les quartiers périphériques. Ces échecs scolaires ont pour conséquence que les enfants issus de ces quartiers évoluent difficilement à l'école secondaire.

III. L'engagement du PEDER auprès des enfants exclus du système scolaire : Education et formation

1. Les Centres d'accueil et de formation du PEDER

Pour l'accueil et la formation des enfants, le PEDER organise 5 Centres :

-**Un Centre de Transit, d'Ecoute et d'Orientation (CTEO)** : organise l'accueil de nuit, l'écoute et le soutien psychosocial pour les enfants des rues en rupture totale avec leurs familles. Il est situé au cœur de la ville de Bukavu et sert de Centre de transit. Les enfants accueillis y sont conduits par les animateurs et pris en charge par une équipe d'accueil composée de travailleurs sociaux et d'une infirmière.

Les travailleurs sociaux s'occupent de leurs besoins de survie (alimentaire, sanitaire, etc.) avant de les réinsérer dans leurs familles ou à défaut de leur trouver une famille d'accueil et de les orienter dans une structure scolaire ou de leur proposer une formation professionnelle.

-**Quatre Centres d'accueil et de formation**: Ces centres organisent l'accueil, l'écoute, la formation des enfants. Ils servent de lieu de socialisation. Ils sont situés dans des quartiers périphériques du Centre-ville. Des enfants d'horizons différents (enfants de rue et autres catégories d'enfants en situation difficile) s'y retrouvent pour apprendre à vivre ensemble et à suivre un parcours éducatif adapté à leur situation. Ils sont encadrés par une équipe d'éducateurs qui les accompagnent dans diverses activités liées à leur parcours.

2. Principes de base dans l'action éducative du PEDER

a. Privilégier l'intérêt supérieur de l'enfant:

Dans le système éducatif du PEDER, l'enfant est toujours mis au centre du processus d'apprentissage. Un accompagnement préalable à la formation est donné pour identifier les souhaits de l'enfant et l'encourager à l'expression de ses aspirations. Cela lui permet de réfléchir et de se construire un projet de vie à travers l'expression sur ses aspirations professionnelles et sur le type de formation qu'il veut choisir et son adéquation avec le marché de l'emploi.

b. Promouvoir l'égalité de l'accès des filles et des garçons à la formation et à l'éducation:

L'intégration de la dimension genre dans les programmes d'éducation et de formation met un accent particulier sur l'égalité des chances pour l'accès des filles et des garçons à la formation. Les filles défavorisées, en particulier celles qui sont exposées au risque de l'exploitation sexuelle et des abus de toute sorte sont encouragées à rejoindre les programmes de formation et à participer au processus d'apprentissage.

L'objectif est de leur offrir les mêmes chances que les garçons pour un accès facile à l'éducation. Dans cette optique, le PEDER a aménagé un Centre d'accueil uniquement pour les filles afin que celles-ci se sentent libres de s'exprimer et de se réaliser.

Pour la formation professionnelle, le choix des domaines d'apprentissage est ouvert à tous (filles et garçons). Dans le processus du choix du domaine de la formation professionnelle, tous les domaines de formations disponibles sont visités et analysés pour éviter des préjugés dans l'orientation des choix, selon qu'il s'agit d'un garçon ou d'une fille. Ici les filles sont donc particulièrement encouragées à opérer des choix et cela sans préjugés.

c. Promouvoir la participation des enfants :

Il s'agit ici d'encourager l'enfant à s'impliquer dans tout le processus d'apprentissage, et de l'accompagner dans sa démarche. Il participe aux visites guidées individuelles et collectives lors de l'étude des filières de formation dans les ateliers de la place. A cette occasion il analyse les différentes situations et pose des questions pour approfondir sa perception de différentes situations observées. Cette manière de faire permet à l'enfant de découvrir les différentes opportunités, d'évaluer ses propres capacités et d'évaluer s'il est capable d'atteindre les objectifs qu'il veut se fixer en vue de changer sa situation actuelle ou pas. Ici l'animateur joue un rôle d'accompagnateur et de conseiller.

3. Récupération des enfants et soutien psychosocial

a. La récupération des enfants

Le système éducatif du PEDER prend en charge les enfants à travers les activités organisées dans 5 Centres d'accueil. Selon les procédures habituelles, les enfants sont contactés et sensibilisés dans les rues, sur les places publiques et dans les quartiers pauvres où ils vivent. Ils viennent dans les Centres et bénéficient des services que le programme propose : soutien affectif, accompagnement psychosocial, formations diverses, soins de santé, alimentation, logement transitoire, recherche et médiation familiale, etc.

Des visites de rue sont programmées et réalisées par l'équipe d'animation qui va à la rencontre des enfants dans les rues sur les pôles d'attraction des enfants et un premier travail d'écoute est réalisé sur les points d'écoute du PEDER installés dans les rues même. Lors de ces visites les enfants sont sensibilisés à rejoindre les Centres où différents programmes leur sont proposés.

b. Soutien psycho social aux enfants en situation d'exclusion sociale

Les enfants en situation d'exclusion sociale connaissent des traumatismes compte tenu des situations difficiles dans lesquelles ils vivent et des divers abus dont ils sont victimes. Cette situation affecte leur équilibre psychologique. Cela se manifeste par des troubles de comportement. Pour pouvoir retrouver son équilibre, l'enfant qui se trouve dans une telle situation a besoin d'une attention particulière et d'un accompagnement psychologique soutenu.

▪ Buts du soutien psycho social

- Aider l'enfant à retrouver son équilibre psychologique,
- L'aider à surmonter les traumatismes qu'il a connus dans sa vie,
- Accompagner le processus de resocialisation de l'enfant.

▪ Déroulement de l'activité

- Accueil chaleureux et convivial de l'enfant pour lui redonner confiance.
- Diagnostic psychologique par le test projectif de personnalité et des tests psychomoteurs soutenus par une observation attentive de l'enfant.
- Partage régulier des informations et des données d'observation sur la conduite de l'enfant entre l'animateur chargé de son suivi et le psychologue.
- Pour les enfants dont le comportement est caractérisé par des troubles psychologiques, le traitement se réalise à travers les activités de détraumatisation et de remise en confiance. Il s'agit notamment des jeux créatifs, du sport, de la musique, de la danse, du ciné forum, du théâtre, du

dessin, des discussions thématiques, des ateliers pédagogiques de résilience, des séances de travail sur la mesure du bien-être, etc.

La relation entre l'enfant et l'animateur est caractérisée par un climat de convivialité, de confiance et le respect de la personne de l'enfant.

-Les principales thérapies utilisées dans le traitement des troubles psychologiques des enfants sont l'ergothérapie, la ludo thérapie et l'analyse existentielle.

Les troubles les plus courants observés chez les enfants accompagnés sont : le complexe d'infériorité, le refus de l'autorité des adultes, la carence affective, le manque d'ambition et d'initiative, la toxicomanie, et l'agressivité.

4. Les programmes d'éducation et de formation en cours

a. Education de base non formelle

Les activités en lien avec l'éducation de base non formelle se réalisent dans les 5 Centres d'accueil du PEDER. Elles s'adressent aux enfants de 2 catégories :

-Pour les moins de 15 ans: Il s'agit des enfants qui peuvent retourner à l'école dans la mesure du possible. Le programme leur propose des cours de remise à niveau en vue de les préparer à la réinsertion scolaire.

-Pour les 15-17 ans: Il s'agit des enfants qui ne peuvent plus intégrer le système éducatif formel. Le programme leur propose la formation théorique et pratique en vue de les préparer à la formation professionnelle.

Ce programme comporte:

- L'alphabétisation : apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul et des notions de culture générale. On y intègre des notions liées à différents métiers à travers l'alphabétisation fonctionnelle pour préparer l'enfant à la formation professionnelle. Les apprentis bénéficient aussi des activités d'accompagnement psychosocial, d'accompagnement spirituel, des notions d'éducation à la vie, d'hygiène, de sécurité au travail, d'organisation du travail, d'économie domestique, de secourisme, de calculs pratiques, ...
- Les séances d'éducation à la vie : santé (séances de sensibilisation sur les aspects sanitaires, (prévention du VIH/SIDA et des IST/MST, les maladies des mains sales, hygiène corporelle, maladies hydriques, travaux manuels pratiques, séances de kiné forum avec commentaires libres et discussions dirigées entre enfants après une séance de projection vidéo sur un sujet précis, ...).
- Les groupes de discussion thématiques : permettent aux enfants de réfléchir et de discuter, sous la conduite d'un animateur, sur un thème donné en lien avec les aspects essentiels de leur vie.
- Les groupes de travail des enfants à problèmes : concernent les enfants qui ont des problèmes communs. Ces enfants commencent un processus de recherche-action et de réflexion. Cette démarche aboutit à la définition des orientations de solution.
- L'éducation spirituelle : elle permet à l'enfant de pouvoir exploiter la partie spirituelle de son être en vue de se construire une identité spirituelle pour son épanouissement.

- L'éducation civique et morale : cette activité consiste à développer l'esprit du civisme, de la citoyenneté et aussi un sens éthique et moral chez les enfants.
- Initiation des enfants aux métiers secondaires (de courte durée).
- Sports et jeux : séance d'éducation physique et mentale.
- Théâtre.
- Dessin.

b. Formation professionnelle

La formation professionnelle soutenue par le PEDER pour les enfants qui ont dépassé l'âge de scolarité comporte 2 niveaux d'intervention :

-Apprentissage des métiers dans la structure de formation du PEDER

Les ateliers de formation professionnelle organisés par le PEDER développent les filières suivantes: la mécanique automobile, la menuiserie et la charpenterie, la coupe et couture, et l'électricité.

-Apprentissage des métiers dans les structures partenaires

Les jeunes sont affectés dans différentes filières des métiers selon leurs aspirations. Si le choix opéré par l'enfant va au-delà des métiers organisés dans les ateliers du PEDER, l'enfant est placé dans une structure partenaire pour son apprentissage. Les frais de formation de l'enfant placé sont couverts par le PEDER.

▪ Objectifs de la formation professionnelle

- Préparer l'enfant à acquérir les connaissances techniques (théoriques et pratiques) nécessaires à l'insertion dans le monde du travail.
- Offrir une opportunité de réinsertion sociale et économique aux enfants en situation difficile et ayant dépassé l'âge de scolarité. La formation professionnelle, dans ces domaines spécifiques d'apprentissage, est adaptée aux besoins des enfants pas ou peu scolarisés, et à leur âge en conformité avec les dispositions légales en vigueur.
- Ce passage décisif vise nettement à développer les capacités professionnelles du jeune en vue de se prendre en charge plus tard dans sa vie.

▪ Visites guidées dans les ateliers

Les visites guidées individuelles ou collectives sont organisées dans les ateliers du PEDER et dans les ateliers des structures de formation partenaires. Ces visites permettent aux jeunes d'observer et d'approfondir leurs connaissances sur différentes filières de formation professionnelle organisées ainsi que leur adéquation avec le marché de l'emploi. Cela leur permet de réfléchir et d'opérer des choix selon leurs aspirations professionnelles et sur le type de formation à suivre.

▪ Expression des aspirations professionnelles des jeunes

A l'issue des visites guidées, des séances de discussion sont organisées avec les enfants en vue de passer en revue tout ce qui a été vu pendant les visites. Les enfants procèdent à une analyse approfondie des exigences liés à chaque métier visité. Les séances sont animées par les animateurs qui stimulent l'expression et la participation des enfants. A la fin de la séance, les jeunes sont en mesure d'opérer des choix sur les filières de formation à suivre.

▪ Programmes de formation professionnelle

-Chaque filière de formation est organisée sur base d'un programme qui contient des matières réparties selon une durée bien précise.

-Chaque filière possède un module de formation qui est un outil de référence pour le formateur dans la pratique de l'enseignement.

-La formation des apprentis comprend des notions théoriques et pratiques relatives au métier concerné.

▪ Identification des ateliers de formation et placement en apprentissage des enfants

-L'activité d'identification concerne essentiellement les ateliers de formation organisés par des structures partenaires en vue de préparer le placement des jeunes en fonction des métiers qu'ils ont choisis.

-La formation dans les ateliers extérieurs élargit le spectre des formations proposées aux jeunes.

-La performance de l'atelier de formation et la qualité des formateurs sont des critères exigés pour le choix des ateliers. Les maîtres d'apprentissage (formateurs des jeunes) ont le devoir de bien s'occuper de leurs apprentis et le suivi de la formation doit être bien assuré.

-Une convention de collaboration est signée entre le PEDER et la structure partenaire de formation pour encadrer la formation du jeune.

▪ Le suivi de la formation

Le suivi des enfants placés en apprentissage est réalisé par l'équipe du PEDER en vue de s'assurer de l'évolution du processus de formation et de l'implication des enfants concernés dans le processus.

▪ Formation en entrepreneuriat pour les jeunes en fin d'apprentissage des métiers

Cette formation en entrepreneuriat est organisée pour des groupes des jeunes en fin de formation professionnelle pour les préparer à intégrer le monde du travail et leur donner des capacités nécessaires de pouvoir gérer leurs activités. Les différents modules de cette formation développent les notions ci-après :

-Notion d'entreprise (définition, conditions d'ouverture, entreprise et famille, objectif d'une entreprise, sortes d'entreprises...);

-Qualités d'un entrepreneur

-Vente et dépenses

-Eléments du marketing (place, produit, prix, promotion)

-Causes de faillite d'une entreprise

-Comment tenir les documents comptables de base.

▪ Orientation des jeunes pour un stage de perfectionnement professionnelle

Après la formation professionnelle, le jeune formé est soutenu pour trouver un stage de perfectionnement qui lui permet de faire ses premiers pas dans le monde du travail et d'entrer en contact avec l'exercice du métier appris.

Ce stage a l'avantage d'offrir au jeune l'opportunité de perfectionner les différentes techniques du métier appris et d'acquérir un début d'expérience dans la profession. Le stage passé dans les ateliers extérieurs par les jeunes aiguisent leurs connaissances de l'économie informelle, leur futur domaine d'action.

▪ Formation professionnelle et coopération avec d'autres acteurs

L'approche qui a été mise en œuvre ici est de favoriser une démarche multidimensionnelle qui permet d'offrir des alternatives bénéfiques aux enfants apprentis dans une dynamique de partenariat avec d'autres acteurs pour promouvoir l'intégration professionnelle des jeunes.

Il s'agit de favoriser le partenariat avec l'administration publique locale, les centres de formation professionnelle existant dans le milieu, le mouvement corporatif des Enfants et Jeunes Travailleurs, et les familles des enfants.

Les programmes de formation en cours se réalisent dans une dynamique de coopération avec les acteurs suivants :

- Structures partenaires de formation professionnelle : L'enfant est placé dans une structure partenaire pour son apprentissage si la filière de formation qu'il a choisie n'existe pas dans la structure de formation du PEDER.
- Association des Enfants et Jeunes Travailleurs : Les jeunes en fin de formation professionnelle sont sensibilisés à intégrer la corporation des métiers de l'association des Enfants et Jeunes Travailleurs pour faciliter le processus de leur intégration dans le monde du travail. A travers la mise en association ou en groupement de production, les jeunes arrivent à développer une meilleure insertion professionnelle.
- Les services étatiques qui ont sous leur tutelle la formation professionnelle des jeunes : La Division des affaires sociales, action humanitaire et solidarité nationale intervient dans la composition du jury qui organise l'évaluation finale des jeunes en fin de formation. La coopération avec le service de l'administration publique de tutelle dans le processus de l'évaluation de fin de formation des jeunes a permis de valider la reconnaissance officielle de la qualification professionnelle acquise par l'apprenti dans le système de l'éducation non formelle.
- Les familles des enfants : Elles ont un grand rôle à jouer dans le processus de resocialisation du jeune qui veut se construire un nouveau parcours.

c. Réinsertion scolaire

La réinsertion scolaire concerne les enfants de la tranche d'âge de (6-13 ans). Les activités visent le retour de l'enfant dans le système formel de l'éducation et la prévention de l'abandon scolaire.

La stratégie de cette action consiste à appuyer les familles pauvres dans la réalisation des activités génératrices de revenus pour leur permettre de financer la scolarisation de leurs enfants.

IV. Le bilan de l'action

Au fil des années, le PEDER a acquis un savoir-faire indéniable et des réussites prometteuses. Les résultats à ce stade sont encourageants et valident le choix fait par le PEDER de promouvoir la formation professionnelle et l'apprentissage comme éléments de resocialisation des enfants en situation d'exclusion sociale.

1. Les acquis

- Reconnaissance officielle de la qualification professionnelle acquise par l'apprenti dans le système de l'éducation non formelle.
- Développement du potentiel de l'enfant en situation d'exclusion sociale et valorisation de ses compétences dans l'ensemble des activités destinées à soutenir le développement économique local.
- Socialisation de l'enfant en situation d'exclusion sociale et développement de l'estime de soi.
- Promotion de l'accès des filles à la formation professionnelle sans préjugés dans l'orientation des choix du domaine d'apprentissage.

2. Les défis

- Nécessité d'élargir la coopération à d'autres services de l'administration publique compétents pour appuyer et faciliter les efforts d'intégration économique des enfants en situation d'exclusion sociale : plaider pour obtenir des mesures d'exemption de certaines taxes et autres redevances fiscales.

Mai 2017
